



**Association Intercommunale d'Accueil de jour
des enfants, dite :**

RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 29 septembre 2021 à Prangins

Présidence : Madame Anne Stiefel

Liste des 12 Communes sur 16 représentées :

Arzier-Le-Muids	1 voix	Le Vaud	0 voix
Begnins	2 voix	Longirod	0 voix
Burtigny	0 voix	Marchissy	0 voix
Coinsins	1 voix	Prangins	5 voix
Duillier	2 voix	St-Cergue	3 voix
Genolier	2 voix	St-George	2 voix
Givrins	2 voix	Trélex	2 voix
Gland	10 voix	Vich	1 voix
		Total	33 voix

Le conseil intercommunal

Vu Le préavis N°02/2021 relatif aux dépenses extraordinaires.

Le préavis N°03/2021 relatif au droit de plaider.

Le préavis N°04/2021 relatif au budget 2022.

Ouï Les rapports de la Commission de gestion et des finances.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- D'accepter le préavis N°02/2021 relatif aux dépenses extraordinaires.
- D'accepter le préavis N°03/2021 relatif au droit de plaider.
- D'accepter le préavis N°04/2021 relatif au budget 2022.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Nyon dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le bureau du conseil intercommunal

La Présidente

Anne Stiefel

La Secrétaire

Vanessa Wicht

Gland le 5 octobre 2021